

## Déclaration d'une personne liée à une entreprise de services monétaires

Ce formulaire s'adresse à une entreprise de services monétaires qui doit fournir des renseignements sur une personne (physique ou morale) liée à elle. Il peut s'agir de l'une des personnes suivantes :

- un administrateur ou un dirigeant de l'entreprise, ou le dirigeant d'une de ses succursales;
- une personne qui a, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de l'entreprise;
- un associé, si l'entreprise est une société de personnes;
- un employé de l'entreprise qui travaille au Québec;
- un mandataire de l'entreprise ou un dirigeant de celui-ci;
- un prêteur de l'entreprise (autre qu'une institution financière);
- le répondant de l'entreprise, si celui-ci n'est pas l'un de ses administrateurs, de ses dirigeants ou de ses associés, et que l'entreprise n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a ni siège ni établissement.

Un exemplaire de ce formulaire doit être rempli pour chaque personne liée à l'entreprise de services monétaires. Les parties 1 à 4 doivent être remplies par l'entreprise de services monétaires, et la partie 5 doit être remplie par la personne liée à celle-ci (ou par son représentant, si elle est une personne morale).

Si la personne liée à l'entreprise est une personne physique, elle doit fournir une copie d'une pièce d'identité avec photo qui a été délivrée par un gouvernement ou l'un de ses ministères ou de ses organismes et sur laquelle figurent son nom et sa date de naissance.

Joignez tous les exemplaires de ce formulaire ainsi que les copies des pièces d'identité avec photo au formulaire *Demande de permis d'exploitation d'une entreprise de services monétaires* (SM-3) ou *Demande de modification de renseignements relatifs au permis d'exploitation d'une entreprise de services monétaires* (SM-25), selon le cas.

### Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels contenus dans ce formulaire ainsi que ceux fournis par l'entreprise de services monétaires sont recueillis au nom du ministre du Revenu en vertu de la Loi sur les entreprises de services monétaires et de ses règlements. Ils sont confidentiels selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et sont nécessaires à l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires et de ses règlements.

### 1 Renseignements relatifs à l'entreprise de services monétaires

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier
01a		01b		<b>E M</b>

Nom de l'entreprise		Ind. rég.	Téléphone
02a		02b	

Nom commercial (s'il est différent du nom de l'entreprise) [S'il y a plus d'un nom commercial, joignez une liste de tous les noms commerciaux utilisés.]

02c

#### Adresse de l'entreprise

Numéro		Rue ou case postale	Bureau
03			

Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
04			05

Si l'entreprise de services monétaires est exploitée par une personne physique, donnez les renseignements suivants sur cette personne.

<input type="checkbox"/> M <sup>me</sup>	Nom de famille	Prénom	Ind. rég.	Téléphone (domicile)
<input type="checkbox"/> M.	05d	05e	05f	





Décrivez toutes les autres tâches effectuées par l'employé.

---

---

---

---

---

### 3.2 Administrateur

Remplissez cette partie si vous avez coché la case 20 à la partie 2 et que la personne liée à l'entreprise de services monétaires exerce des fonctions particulières au sein du conseil d'administration de celle-ci (par exemple, à titre de président, de vice-président, de secrétaire ou de trésorier). Décrivez les tâches liées à ces fonctions.

---

---

---

---

---

### 3.3 Associé

Remplissez cette partie si vous avez coché la case 23 à la partie 2. Fournissez des détails sur la participation de l'associé dans l'entreprise de services monétaires (par exemple, son pourcentage de participation dans l'entreprise et son statut de commanditaire ou de commandité dans le cas où l'entreprise est une société de personnes en commandite).

---

---

---

---

---

### 3.4 Personne liée à l'entreprise de services monétaires qui a, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de celle-ci

Remplissez cette partie si vous avez coché la case 24 à la partie 2. Fournissez des détails relatifs à la propriété ou au contrôle que détient la personne relativement à l'entreprise de services monétaires (par exemple, le nombre d'actions et le pourcentage d'actions avec droit de vote).

---

---

---

---

---

### 3.5 Prêteur autre qu'une institution financière

Remplissez cette partie si vous avez coché la case 29 à la partie 2. Fournissez des détails sur le prêt (par exemple, le montant, les conditions et les modalités de remboursement). Vous devez également joindre à ce formulaire un document attestant l'emprunt.

---

---

---

---

---



## 4 Antécédents de la personne liée à l'entreprise de services monétaires

Remplissez seulement la partie 4.1 si vous avez coché la case 25, 26, 27 ou 28 (ou plusieurs de ces cases).

Remplissez les parties 4.1 et 4.2 si vous avez coché la case 29.

Remplissez les parties 4.1 et 4.3 dans les autres cas.

### 4.1 Antécédents relatifs à une infraction pénale ou criminelle

La personne liée à l'entreprise de services monétaires a-t-elle été déclarée coupable, à l'extérieur du Québec, d'une infraction pénale ou criminelle? .....  Oui  Non

Si vous avez répondu **oui**, précisez l'infraction (y compris le numéro du dossier de cour, les causes et les circonstances des événements relatifs à l'infraction, la date de l'infraction et la décision rendue).

---



---



---



---

### 4.2 Antécédents relatifs à une infraction à une loi fiscale ou à un acte criminel

1. Au cours des 10 dernières années, la personne liée à l'entreprise de services monétaires a-t-elle été déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale? .....  Oui  Non

Si vous avez répondu **oui**, précisez l'infraction (y compris le numéro du dossier de cour, les causes et les circonstances des événements relatifs à l'infraction, la date de l'infraction et la décision rendue).

---



---



---

2. Au cours des 10 dernières années, la personne liée à l'entreprise de services monétaires a-t-elle été déclarée coupable d'un acte criminel mentionné aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel? .....  Oui  Non

Si vous avez répondu **oui**, précisez l'infraction (y compris le numéro du dossier de cour, les causes et les circonstances des événements relatifs à l'infraction, la date de l'infraction et la décision rendue).

---



---



---

### 4.3 Autres antécédents et autres renseignements

Si la personne liée à l'entreprise de services monétaires est une personne physique, remplissez la partie 4.3.1. Si elle est une personne morale, remplissez la partie 4.3.2.

#### 4.3.1 Personne physique

1. La personne est-elle pourvue d'un tuteur, d'un curateur ou d'un conseiller au majeur? .....  Oui  Non

2. Dans les 12 mois précédant la faillite d'une entreprise de services monétaires, la personne a-t-elle déjà été un administrateur, un associé ou un dirigeant de cette entreprise ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de cette entreprise? .....  Oui  Non

3. Dans les 12 mois précédant la cessation des activités d'une entreprise de services monétaires, la personne a-t-elle déjà été un administrateur, un associé ou un dirigeant de cette entreprise ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de cette entreprise? .....  Oui  Non



4. La personne a-t-elle déjà été un administrateur, un associé ou un dirigeant d'une entreprise de services monétaires qui a vu son droit d'exploitation refusé, révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par un organisme canadien ou étranger chargé de la surveillance et du contrôle des entreprises de services monétaires, ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle d'une telle entreprise?.....  Oui  Non

Si vous avez répondu **oui**, décrivez les raisons ayant mené à la révocation ou à la suspension du droit d'exploitation ou décrivez les restrictions imposées relativement à celui-ci.

---



---



---

#### 4.3.2 Personne morale

1. Dans les 12 mois précédant la faillite d'une entreprise de services monétaires, la personne a-t-elle déjà été un associé de cette entreprise ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de cette entreprise? .....  Oui  Non
2. Dans les 12 mois précédant la cessation des activités d'une entreprise de services monétaires, la personne a-t-elle déjà été un associé de cette entreprise ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de cette entreprise? .....  Oui  Non
3. La personne a-t-elle déjà été un associé d'une entreprise de services monétaires qui a vu son droit d'exploitation refusé, révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par un organisme canadien ou étranger chargé de la surveillance et du contrôle des entreprises de services monétaires, ou a-t-elle déjà détenu, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle d'une telle entreprise?.....  Oui  Non

Si vous avez répondu **oui**, décrivez les raisons ayant mené à la révocation ou à la suspension du droit d'exploitation ou décrivez les restrictions imposées relativement à celui-ci.

---



---



---

## 5 Déclaration de la personne liée à l'entreprise de services monétaires (à remplir par la personne liée ou son représentant)

Je reconnais qu'en vertu de la Loi sur les entreprises de services monétaires, Revenu Québec transmet à la Sûreté du Québec les renseignements qui concernent la personne liée à l'entreprise de services monétaires et qui sont nécessaires à la délivrance d'un rapport d'habilitation sécuritaire. Ce rapport indique la présence ou l'absence d'antécédents judiciaires ou de bonnes mœurs.

Je consens à ce que Revenu Québec communique à l'entreprise de services monétaires ou à son répondant, dans le cadre de la délivrance du permis d'exploitation ou de son maintien, les conclusions du rapport d'habilitation sécuritaire mentionné ci-dessus.

Je reconnais que le rapport d'habilitation sécuritaire mentionné ci-dessus pourrait, si la Loi sur les entreprises de services monétaires le permet, être redemandé ou mis à jour périodiquement.

Je comprends que toute déclaration fautive ou trompeuse, y compris la dissimulation de tout fait utile, équivaut à une infraction prévue dans la Loi sur les entreprises de services monétaires.

Si je suis une personne physique, je consens à ce que mon nom, ma date de naissance ainsi que l'adresse de mon domicile soient accessibles à toutes les entreprises de services monétaires avec lesquelles j'ai un lien d'affaires, et ce, en vertu de l'article 6 de la Loi sur les entreprises de services monétaires.

Je déclare que tous les renseignements fournis aux parties 2 à 4 de ce formulaire sont exacts et complets.

Signature de la personne liée ou de son représentant

A A A A M M J J

Date



14QK ZZ 49528175